

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 54/049/2007 – ÉFAI

28 août 2007

Informations complémentaires sur l'AU 156/07 (AFR 54/032/2007, 19 juin 2007) et ses mises à jour (AFR 54/035/2007, 22 juin 2007 ; AFR 54/040/2007, 6 août 2007 et AFR 54/046/2007, 21 août 2007) – Craintes pour la sécurité / Prisonnier d'opinion

SOUDAN Dr Mohamed Jalal Ahmed Hashim (h), professeur à l'université de Khartoum

Mohamed Jalal Ahmed Hashim a été libéré le 25 août.

Il a vivement remercié Amnesty International de son soutien. D'après lui, les fax sont arrivés en si grand nombre que les membres des forces de sécurité qui le détenaient l'ont pris pour une personnalité très importante disposant de multiples contacts dans le monde entier. De nombreux fax ayant fait état de son diabète, le personnel médical de la prison a commencé à surveiller son état de manière quotidienne.

Mohamed Jalal Ahmed Hashim dit avoir reçu la visite, en juin, d'une délégation menée par le président de l'Association des avocats. Il était cependant d'avis qu'il s'agissait uniquement de sauver les apparences, compte tenu du fait que ses demandes de consulter un avocat ont été ignorées pendant ses dix semaines de détention.

Lors de sa libération, il a déclaré à Amnesty International : « *Au Soudan, la détention illégale est une pratique si courante que les détenus redoutent seulement d'être torturés, et non d'être privés de liberté.* » Il a été libéré après avoir accepté de signer une déclaration par laquelle il s'engageait à ne pas participer à des activités politiques publiques ; il aurait consenti à signer parce que ses codétenus en avaient fait de même.

Mohamed Jalal Ahmed Hashim, membre proéminent du mouvement d'opposition à la construction du barrage de Kajbar, avait été arrêté le 16 juin 2007 à l'université de Khartoum. Plusieurs autres opposants à ce projet avaient été interpellés au même moment.

Les habitants des environs immédiats du barrage protestent contre la destruction de leurs villages et contre le fait que les autorités n'aient tenu aucune réunion de consultation en bonne et due forme sur le projet. La construction du barrage de Kajbar est prévue au niveau de la troisième cataracte du Nil, dans le nord du Soudan.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.